

## **Autorisation donnée au Directeur général de la régie Eau de Paris de signer le marché n°18S0015**

---

### **Délibération 2019-065**

#### **Exposé**

Dans le cadre des projets d'Eau de Paris, des prestations d'investigations géotechniques sont régulièrement diligentées par les services. Ces prestations sont la base de toute étude géotechnique préalable à un projet de travaux ayant une interface avec le sol. Elles constituent le gage de bonne réalisation des travaux futurs en sécurisant l'acquisition des données spécifiques au terrain. Dans le cadre de la préparation et de la réalisation du futur programme pluriannuel d'investissements 2021-2026, Eau de Paris souhaite se doter d'un outil d'achat performant.

Les prestations d'investigations géotechniques comprennent l'exécution de sondages, essais et mesures en place ou en laboratoire, mesures géophysiques. Le programme est défini au préalable par Eau de Paris ou dans le cadre d'une mission d'ingénierie géotechnique de type G1 à G5 selon la norme NFP 94-500 de novembre 2013. Elles se concluent par un compte rendu factuel comprenant les coupes des sondages, les procès-verbaux d'essais in-situ et en laboratoire, les résultats des mesures.

Une consultation pour permettre la réalisation de ce type de prestation visant à mettre en place un accord cadre à bons de commande avec minimum et/ou maximum, en application de l'article 78 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, a dans ce cadre été lancée.

A l'appui du rapport d'analyse des offres, le marché a été attribué par la Commission d'appel d'offres du 25 juin 2019 aux entreprises TECHNOSOL et GEOTEC.

Les bons de commandes seront attribués à l'une ou l'autre de ces entreprises après mise en concurrence.

La durée de validité de l'accord-cadre est fixée à trois ans, à compter de la notification. Il est reconductible de manière tacite, deux fois, pour une période de 1an, soit une durée maximale de cinq ans.

Les montants minimum et maximum sont respectivement de 138 000 euros hors taxes et 420 000 euros hors taxes pour la première période (3 ans), puis de 92 000 euros hors taxes et 280 000 euros hors taxes pour le cumul des 2 périodes suivantes (2 ans).

**Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général de la régie à signer le marché 18S0015 relatif à la réalisation d'investigations géotechniques avec les entreprises TECHNOSOL et GEOTEC.**